

16 AVR. 2024

063-200087302-20240314-B2024-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 5 mars 2024.

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE CHARENSAT

Par courrier en date du 20 janvier 2022, la commune de Charensat a interrogé le Syndicat de Sioule et Morge sur la possibilité d'établir une interconnexion avec le réseau d'eau potable du Syndicat, dans le but de sécuriser son alimentation en eau potable.

Un raccordement étant techniquement possible, le Syndicat de Sioule et Morge a accepté la réalisation de travaux d'interconnexion avec la commune de Charensat. Lors de réunions organisées le 14 avril 2022 puis le 9 septembre 2022, il a été convenu entre la commune et le Syndicat que le montant des travaux pris en charge par le Syndicat de Sioule et Morge (après déduction des subventions perçues) serait répercuté dans le prix de vente de l'eau à Charensat.

Suite à cela, une convention de groupement de commande a été signée le 16 septembre 2022 entre la commune de Charensat et le Syndicat de Sioule et Morge, en vue de la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable de Charensat.

Les travaux d'interconnexion ont été réalisés entre avril et juin 2023 (achèvement des travaux le 20/06/23).

L'alimentation de la commune de Charensat en eau potable est effectuée depuis le réservoir du Puy de Chazelle situé sur la commune d'Espinasse, vers le captage de Chabassière (commune de Charensat), le compteur étant positionné en limite de territoire sur la commune d'Espinasse.

Un projet de convention de vente d'eau par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge à la commune de Charensat a été élaboré, il a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Il est demandé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention de vente d'eau.

Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu de la convention de vente d'eau à la commune de Charensat (convention jointe à la présente délibération),**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention de vente d'eau ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX